LE DEVOIR, MONTREAL, JEUDI, 5 MARS 1959

HISTOIRE DU CANADA

Un aspect de l'histoire dont le réalisme peut être tonique

Très intéressante conférence du professeur Michel Brunet, de l'Université de Montréal, à la Société d'étude et de conférences

C'est un cours magistral sur l'histoire du Canada que les membres de la Société d'étude et de conférences ont eu l'avantage d'entendre, cette semaine, à leur réunion hebdomadaire à l'hôtel Windsor, quand M. Michel Brunet, professeur à l'Université de Montréal, a présenté son étude intitulée: "La démocratie et les Canadiens". C'est un texte net, clair, dur dont le réalisme cependant peut être tonique si l'on sait mettre suffisamment de côté ce qu'il peut avoir d'accablant.

2

Après avoir expliqué la nécessité des gouvernements chez les hommes réunis en sociétés, et les diverses formes de gouvernements instaurés au cours des siècles, au nom du bien commun, le conférencier brosse à grands traits les principales étapes de l'histoire canadienne, des débuts de la colonie à la conquête et de l'histoire parlementaire de la conquête à nos jours, de la démocratie politique qui n'avait pas supprimé les inégalités sociales, de l'établissement et de l'évolution de la démocratie sociale qui donne l'égalité à tous devant la loi et les tribunaux, le droit d'élire leurs gouvernants, de former des syndicats et des associations chargés de défendre leurs intérêts et leurs revendications, etc.

La Nouvelle-France, dit en résumé le conférencier, fut fondée à l'époque la plus féconde de la monarchie française. Les colons qui vinrent s'établir dans la vallée du Saint-Laurent appartenaient à une société dynamique, dotée d'institutions politiques stables qui avaient réalisé l'union des Français. Même éloignés de la France, ils n'avaient nullement l'intention de se soustraire à l'autorité du gouvernement métropolitain. Au contraire, ils comptaient sur son aide pour assurer le progrès de la colonie. Au début, le Canada fut administré par des compagnies auxquelles le roi avait accordé des privilèges spéciaux. Ces compagnies n'exerçaient pas un pouvoir arbitraire. Elles étaient soumises à la surveillance du roi qui nommait le gouverneur et elles devaient gagner, obtenir la collaboration des coloniaux. Ceux-ci, d'ailleurs, savaient très bien défendre leurs intérêts. En 1645, les hommes d'affaires les plus influents du Canada s'associèrent

suite 1

Après la capitulation de Montréal et le traité de Paris, les principales familles émigrèrent. Elles ne voulaient pas vivre dans une colonie anglaise où le pouvoir, les honneurs et les richesses seraient d'abord l'apanage de leurs ennemis vainqueurs. Les anciens dirigeants canadiens qui demeurèrent au pays furent immédiatement déchus de leur rang. Les Anglais s'emparèrent de l'administration et du commerce. Le petit nombre de Canadiens qui réussirent à obtenir un poste administratif l'obtinrent par leur servilisme. Les autorités britanniques eurent soin de leur confier des emplois peu importants. Dans les affaires, quelques Canadiens parvinrent à survivre en s'associant à des maisons anglaises ou comme entrepreneurs marginaux. Leur influence dans le développement économique fut presque nulle. Tel a été le sort des capitalistes canadiens-français depuis six générations. Incapables de supprimer la pratique du catholicisme, les conquérants s'habituèrent à tolérer l'existence de l'Eglise. Etroitement surveillé, le clergé fut utile à l'administration britannique comme agent de liaison entre celle-ci et la masse du peuple. Les Canadiens vivaient alors en régime d'occupation. Leur esprit de soumission leur valut quelques concessions. D'ailleurs, les autorités anglaises n'eurent jamais l'intention d'abuser de leur force. Les bonnes dispositions des Canadiens facilitèrent l'établissement du nouveau régime; et il ne pouvait être question de les persécuter inutilement. La sagesse la plus élémentaire exige qu'un conquérant impose son autorité sans recourir à la violence. Il lui donne alors un caractère de légitimité et parvient plus faci-

suite 3

1

pour former la Compagnie des Habitants qui se fit céder le monopole commercial de la Compagnie des Cent-Associés et se chargea en même temps d'assurer le développement de la colonie. Deux ans plus tard, le gouvernement français constitua le Conseil de Québec où siégeaient le gouverneur général, le supérieur des Jésuites, le gouverneur sortant de charge et deux autres conseillers choisis parmi les habitants. Ceux-ci participaient activement au gouvernement de la Nouvelle-France.

Première période

Pendant toute la période coloniale française, dit plus loin le conférencier, les Canadiens ont vécu sous l'autorité d'institutions et de lois qu'ils acceptaient librement parce qu'elles étaient à leur service. Les relations entre les dirigeants de la société canadienne et la masse de la population étaient en général excellentes. Il n'existait pas de barrières infranchissables entre les différentes classes. Les conditions de vie en Amérique du Nord avaient créé un climat égalitaire. C'est ce qu'on a appelé la "démocratie de la frontière".

Comme on le sait, en 1760, la défaite militaire entraîna la perte de la colonie par la France. Les Canadiens avaient perdu leur liberté collective, la colonie devint une province de l'empire britannique. Soumis à une domination étrangère, ils n'étaient plus les artisans de leur destin. L'avenir de la vallée du Saint-Laurent appartenait, à partir de ce moment, aux conquérants et aux colons anglais.

La défaite

La conquête, dit encore M. Brunet, a placé la collectivité canadienne-française dans un état permanent d'infériorité.

3

lement à convaincre les conquis qu'ils l'ont eux acceptée. Si sa propagande est habile et si les circonstances s'y prêtent, il peut même leur faire croire qu'ils l'ont souhaitée. C'est ainsi que prit origine le mythe selon lequel la Conquête avait apportée aux Canadiens la liberté britannique et les avait protégés contre la révolution française.

Autonomie provinciale

En terminant, M. Brunet déclare: Le régime fédéral de 1867 a, cependant, amélioré considérablement leur sort collectif. La création de la province de Québec où ils sont la majorité, leur a donné la chance de s'initier au *self-government*. Cette initiation, qui se continue toujours, n'a pas été facile. Graduellement, les Canadiens français apprennent à se gouverner eux-mêmes. L'expérience commencée il y a trois générations a déjà donné quelques bons résultats même s'ils demeurent encore très modestes. Plus les Canadiens français s'entraîneront à se servir de leur liberté d'action collective comme majorité dans la province de Québec, plus ils se démocratiseront car la démocratie est inséparable de la volonté de se gouverner. Les luttes conduites au nom de l'autonomie provinciale, depuis que la Confédération existe, indiquent qu'ils ont au moins l'intention — dans la mesure où ils en ont encore la possibilité — d'être les artisans de leur destin. Les nouvelles générations du Canada français, si elles reçoivent une meilleure éducation politique que celle de leurs prédécesseurs, auront certainement la lucidité de se rendre compte avec encore plus de conviction, qu'être bien gouvernés par d'autres ne remplace jamais le gouvernement que l'on se donne soi-même.

G. B.

suite 2